



Avignon, le 28 mai 2020

**COVID-19:
Les entreprises du BTP organisées et équipées
pour intervenir chez les particuliers en toute sécurité**

Depuis le début de la crise sanitaire, les entreprises du bâtiment ont produit une série de recommandations, publiée dans un guide rédigé par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, et validée par le Gouvernement, afin que les chantiers et travaux prévus chez les particuliers puissent reprendre en toute sécurité.

L'ensemble de ces recommandations a été transmis à tous les professionnels de la construction et de la rénovation pour les aider à adopter les mesures de prévention adaptées qui leur permettent de continuer à travailler en se protégeant et en protégeant les personnes chez lesquelles ils interviennent. Ainsi, tous les salariés des entreprises du secteur ont été informés et ont à leurs dispositions les équipements nécessaires à la protection de toutes et tous.

Ces recommandations sanitaires précisent tous les gestes barrières qui doivent être appliqués aussi bien par le particulier que par les artisans, lorsque ces derniers sont amenés à intervenir à leur domicile. Il est notamment important de se tenir à une distance d'au moins un mètre les uns des autres et de se laver les mains toutes les heures. Lorsque cette distance ne peut être respectée ou qu'il y a une personne à risque dans le logement, le port du masque est alors obligatoire.

Les artisans attribuent les outillages de manière individuelle à leur personnel quand cela est possible. Si les outils sont amenés à être partagés, ils doivent être désinfectés avant chaque utilisation. De même, dans leurs bureaux ou ateliers, les professionnels désinfectent régulièrement les surfaces de contact les plus usuelles (poignées de portes, tables, comptoirs, claviers, téléphones...).

Lorsque ces recommandations sont appliquées rigoureusement, toutes les personnes présentes dans le logement sont protégées. Il n'y a donc aucune contre-indication à la reprise des travaux chez les particuliers, les professionnels du secteur sont à l'écoute de leurs clients pour aborder ces questions.

La sécurité des clients, tout comme celles des artisans qui interviennent à domicile sont essentielles : c'est pourquoi les artisans suivent des recommandations sanitaires qui permettent de continuer à réaliser des travaux au domicile de leur client en toute sécurité.

Contacts Presse

pref-communication@vaucluse.gouv.fr